

Arrêté N° MA-ART-2018-065

OBJET : Arrêté réglementant la circulation sur la RD 108
Commune déléguée de Le Plessis-Grimoult

Le Maire délégué de Le Plessis-Grimoult,

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu les articles L2213-1, L2213-2 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu les articles R10-4, R44, R225, R227, et R417-10 du Code de la Route ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté du 16 février 1988 relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant la demande d'arrêté de circulation présentée par l'entreprise HELLOUIN afin de réaliser une sente piétonne entre le bourg de Le Plessis-Grimoult et la salle polyvalente, le long de la RD 108, à partir du mercredi 4 juillet 2018 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A compter du mercredi 4 juillet 2018 et pendant toute la durée des travaux, la circulation sera restreinte sur la RD 108 entre le bourg et la salle polyvalente (rétrécissement de la chaussée).

ARTICLE 2 : La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise HELLOUIN, responsable des travaux.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise HELLOUIN,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Madame la Responsable de l'Agence Routière Départementale de Maisoncelles-Pelvey.

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Le Plessis-Grimoult,
Commune déléguée de Les Monts d'Aunay,
Le 3 juillet 2018.

Le Maire délégué,
Agnès LENEVEU-LE RUDULIER

